

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU

27 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept novembre à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Sauvillers-Mongival sous la présidence de Monsieur PELTIEZ Gilles, Maire.

Etaient Présents : Mr PELTIEZ Gilles, Mr WABLE Vincent, Mr VATIN Dominique, Mme LANGEVIN Michèle, Mr BACHELLEZ Francis, Mr SOYEZ David, Mr PELTIEZ Christophe, Mr FAVRESSE Sylvain, Mr PINARD Jean-Michel,

Absents : Mr ROGER Nicolas (pouvoir), Mme FRENOY Christiane (pouvoir),

Devis peinture bâtiments communaux

Le maire présente trois devis concernant la remise en peinture des bâtiments communaux. Après examen, les membres du conseil ont validé le devis de l'association «Les Astelles » de Montdidier pour un montant de 3 498,00 € TTC.

Présence de Mr MENARD de la Ferme ST Ribert pour achat de terrain

Mr Menard Christophe présente aux membres du conseil, son projet concernant l'extension de son exploitation d'élevage de porcs et sa mise aux normes. Il souhaite acheter à la commune une parcelle de terre. Suite à son explication le conseil demande réflexion et décide de faire appel au domaine pour l'évaluation de 2 hectares de terre.

Devis jardin du souvenir :

Le maire présente aux membres du conseil le devis des Ets DEPRET concernant la mise en place d'un jardin du souvenir pour le montant de 2010,00 € TTC. Le conseil valide le devis

Questions diverses :

EDF : La Fédération Départementale de l'Electricité propose aux communes un regroupement d'achat d'électricité afin de bénéficier d'un tarif préférentiel. En vue d'une adhésion, la commune va s'informer.

Sécurité Routière : Suite à diverses réclamations en mairie, un courrier va être mis dans les boîtes aux lettres des habitants pour les sensibiliser au respect de la limitation de vitesse en agglomération

Déchets verts : Suite à la fermeture programmée au 01 janvier 2018 par la communauté de communes, le conseil s'interroge sur la garde du point déchets verts avec le financement à la charge des communes par un regroupement éventuel.